



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 novembre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 novembre 2011 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, Mme GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

Absent et excusé : M. MAHU donne pouvoir à M. FEUILLET.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de différentes lettres de remerciement.

I – REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose que la loi de finances rectificative pour 2010 réforme la taxe locale d'équipement et les taxes qui lui sont adossées ainsi que certaines participations d'urbanisme.

La Taxe d'Aménagement se substituera à ces diverses taxes et sera applicable à compter du 1er mars 2012 sur les demandes d'autorisations et de déclarations d'urbanisme.

Elle est aussi destinée à remplacer, à compter du 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE), la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. La commune peut toutefois fixer un autre taux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à la majorité, décide l'application de la nouvelle taxe d'aménagement au taux de 1 %.

II – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVO

Lors de sa séance du 19 Octobre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

A) Création et gestion d'un pôle culturel intercommunal

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité approuve la prise de compétence par la CCVO de la création et gestion d'un pôle culturel intercommunal.

B) Gestion du Relais Service Public sis à Ribemont

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité approuve la prise de compétence par la CCVO : Gestion du Relais Service Public sis à Ribemont.

C) Classement en zone d'activité d'intérêt communautaire de parcelles sur les communes d'Itancourt et d'Urvillers.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'ajout de cette compétence par la CCVO.

III – ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion le Conseil Municipal a évoqué les difficultés de stationnement des riverains du chemin Guisois et l'impossibilité pour les camions de ramassage des ordures ménagères des services de la Communauté de la Vallée de l'Oise de manœuvrer.

Il expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité pour la commune d'acquérir une parcelle de terrain à l'extrémité du chemin Guisois, voie sans issue, afin de permettre l'agrandissement de la place permettant aux véhicules et camions de ramassage des ordures ménagères de faire un demi tour en toute sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'approuver l'acquisition à l'amiable d'une partie de terrain pour un montant global de 700€,
- d'approuver la prise en charge par la commune des frais de notaire, estimé à 650 € et les frais de bornage estimés à 700 €.

IV – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2011 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits complémentaires suivants :

INVESTISSEMENT - Dépenses :

Article 2182 Opération 2010-03 Véhicule et remorque	- 2 500 €
Article 2118 Opération 2011 06 Terrain chemin Guisois	+ 2 500 €

V – ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur DRAPIER Didier, Conseiller Municipal se retire de la séance.

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes demandes reçues pour la location du logement N°10 (anciennement N°12 Appt 1) rue Bernard Testart rendu libre au 30 Novembre 2011 suite au départ de Madame DUPONT Delphine.

Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal par 7 voix Pour, 3 voix Contre et 3 Abstentions, accepte de louer le logement à Madame DRAPIER Gisèle à compter du 01 Décembre 2011 moyennant un loyer mensuel de 437 euros.

Le Maire est autorisé à signer le contrat de location, pour une durée de trois ans renouvelable.

VI – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Afin de permettre le maintien de l'indemnité d'administration et de technicité à un agent promu Adjoint Administratif de 1^{ère} classe au 01 Décembre 2011, le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'article 5 « Crédit Global » de la délibération du 28 Janvier 2010 instaurant un régime indemnitaire en faveur des employés communaux.

En filière administrative pour ce qui concerne l'IAT, le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe est remplacé par le grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à compter du 01 Décembre 2011, sans autre modification en ce qui concerne les autres filières et crédits globaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification proposée.

VII – TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Un espace cinéraire composé de caves urnes et un columbarium ont été réalisés dans le cimetière communal.

Par délibération du 07 Septembre 2006, un tarif ne comprenant pas de caves urnes a été institué pour chaque concession.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un tarif pour le columbarium et pour les caves urnes et propose de supprimer les concessions perpétuelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de supprimer la perpétuité et fixe ainsi les tarifs et durée des concessions

Columbarium à 50 ans	920 €
Cave urne à 50 ans	650 €
Terrains	
Concession à 50 ans	200 €
Concession à 30 ans	120 €
Concession à 15 ans	65 €

VIII – DROITS DE STATIONNEMENT DE TAXI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une redevance d'occupation du domaine public est réglée annuellement par les chauffeurs de taxis, au titre du stationnement sur la voie publique et de l'entretien des stations de taxis.

Le droit de stationnement était fixé précédemment à 153 €.

Il est demandé à l'assemblée d'augmenter le tarif et de le fixer à 160 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise l'application du nouveau tarif du droit de stationnement des taxis qui est porté à 160 €.

- donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

IX – MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE JEAN JAURES

La configuration de la rue Jean Jaurès ayant été modifiée après réhabilitation et enfouissement des réseaux, l'Adjoint au Maire après concertation avec les riverains propose la mise en sens unique de la rue.

Après délibération, le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour la mise en sens unique de la rue dans le sens rue Saussier Marchandise vers la rue Georges Clémenceau.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de rédiger l'arrêté de circulation.

X – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'équipe pédagogique EPS du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour permettre aux classes de 5^{ème} de partir en classe de neige du 22 Janvier 2012 au 28 Janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 70 euros par enfant de Moÿ de l'Aisne (5 enfants concernés par ce voyage).

XI – TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE SPECIALE

La Loi du 16 Décembre 2010 de la Réforme des Collectivités Territoriales prévoit le transfert automatique du pouvoir de réglementer les activités du Maire au Président de l'EPCI compétent dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers, de l'accueil des gens du voyage et de la sécurité des manifestations culturelles et sportives organisées dans les établissements communautaires.

Jusqu'au 01 Décembre 2011, les Maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines considérés, à ce transfert.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il fera parvenir au Président de la CCVO son opposition au transfert de pouvoir de police spéciale.

XII – AUTORISATION AU TRESORIER POUR ESTER EN PROCEDURE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour permettre au Trésorier de poursuivre les recouvrements d'impayés des produits communaux.

Il propose d'autoriser le Trésorier à poursuivre par voie de commandement, mise en demeure et par opposition à tiers détenteur après phase comminatoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le comptable du Trésor à poursuivre de façon régulière et permanente les divers débiteurs de la Commune par l'ensemble des moyens proposés par le Maire.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

L'USEDA a demandé aux communes de nommer un correspondant « intempéries ». M. Pascal BON est désigné par la commune.

P.L.U : Un projet de lotissement a été envisagé suite à l'établissement du P.L.U. Des estimations de valeurs de terrains ont été demandées au service des domaines. Le Conseil Municipal souhaite que lui soit présenté lors d'une prochaine réunion un dossier complet pour une telle opération.

Ateliers communaux : Devant l'exiguïté des ateliers communaux, le Maire suggère de trouver une solution adaptée aux besoins. Deux propositions sont envisagées :

- soit l'acquisition de locaux existants
- soit la construction de nouveaux locaux sur un terrain communal.

Pour chacune de ces hypothèses, une étude comparative sera dressée et présentée aux membres du Conseil.

TRAVAUX DU CONSEIL

17 octobre	Syndicat de l'Oise moyenne
19 octobre	CCVO – ordures ménagères
21 octobre	CAMA – Bilan des différentes manifestations
25 octobre	Comité du 3 ^{ème} Age
	CAMA / AAME – Bilan de la soirée des associations
26 octobre	FDS
28 octobre	Comité du 3 ^{ème} Age – Préparation du loto
	Commission fêtes – Noël dans la commune
2 novembre	Accueil – Préparation du MoyQuand N° 21
3 novembre	Grande Parade – Bilan et projets 2012
4 novembre	Téléthon – préparation des manifestations
5 novembre	Sport Pour Tous – Assemblée Générale
8 novembre	Conseil d'école
9 novembre	CCVO – Ordures ménagères
	Réunion avec les Présidents d'Associations – Calendrier 2012
16 novembre	CCVO – Schéma départemental de coopération intercommunale
	Commission Accueil – MoyQuand N° 21
18 novembre	Gymoy – Assemblée Générale
21 novembre	Téléthon
	Commission Accueil – MoyQuand N° 21
22 novembre	Collège – Conseil d'Administration.

INFOS DIVERSES

* SCOT :

Le registre de concertation du public concernant le diagnostic du Schéma de COhérence Territoriale est à disposition des habitants en Mairie.



POUR VOTER
en 2012
pensez à vous inscrire
dans votre mairie

AVANT
LE 31
DÉCEMBRE
2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CARTE ÉLECTORALE

Munissez-vous d'une pièce d'identité
et d'un justificatif de domicile